

Fiche d'Information

sur les Certificats d'Etudes Supérieures

➤ Introduction

Les Certificats d'Etudes Supérieures de chirurgie dentaire sont destinés à permettre l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques et méthodologiques approfondies dans les différentes disciplines de l'odontologie.

Ils sont délivrés par les universités habilitées à cet effet par arrêté des ministres chargés de l'Enseignement supérieur de la santé. (Bulletin officiel N°31 du 2 septembre 2010)

➤ Qui peut s'inscrire ?

Peuvent être admis à s'inscrire en C.E.S: les titulaires d'un diplôme de praticien de l'art dentaire ouvrant droit à l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats. (Bulletin officiel N°31 du 2 septembre 2010)

➤ Comment ça marche ?

La durée de la formation est de 1 an et permet d'acquérir 16 crédits européens, soit 4 ECTS par UE.

L'acquisition d'un CES clinique se fait par validation de:

- 3 UE spécifiques au CES suivi
- 1 UE en sciences fondamentales à valider dans un autre CES ou cursus Master

Important : Si cette UE est issue d'un autre CES elle doit être acceptée par le responsable du CES suivi et issue des thématiques listées dans le B.O du 02/09/2010 : <http://www.education.gouv.fr/cid52969/esrs1000291a.html>

➤ Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes à partir du mois de Septembre de chaque année universitaire. Vous devez être inscrit(e) avant le début des cours, une date limite d'inscription est fixée pour chaque formation.

Nous contacter :
UFR Odontologie de Nice
Service de la Scolarité
24 avenue des Diables Bleus
06357 NICE Cedex 4
formationcontinue-odonto@unice.fr